

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE GENOLIER ET ENVIRONS (AISGE)

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 17 MARS 2021-03-11

Rapport de la commission des bâtiments de l'AISGE pour le **préavis 01/2021** relatif à des demandes de crédit de CHF 160'000.00 TTC pour l'achat de 6 portacabines et de l'équipement initial nécessaire et de CHF 170'000.00 TTC destiné à la création et aux coûts de fonctionnement de juillet à décembre 2021 d'un centre de jeunes à Genolier.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En raison de la pandémie et des directives de l'OFSP, une brève présentation du préavis nous a été donnée par vidéoconférence le 11 mars par la Présidente du CODIR Mme Florence Sage et M Gérard Girardet, nous les en remercions. La commission des bâtiments était au complet.

Ce rapport de la commission des bâtiments concerne uniquement l'aspect technique du projet, une commission adhoc statuant sur sa pertinence.

Pour être en règle avec la législation (article 4a de la LAJE), il est nécessaire qu'une structure d'accueil pour les 7-8P soit mise en place sur le site du complexe scolaire de Genolier, le CODIR de l'AISGE propose de réaliser un concept plus global avec la création d'un centre de jeunes de 10 à 15 ans. Pour cela, la mise en place de 6 portacabines à côté du collègue Le Montant est demandée.

L'emplacement des portacabines peut paraître hétéroclite, mais c'est le plus rationnel :

- il est central par rapport au complexe scolaire.
- il permet le passage de gros véhicules. (service du feu, camions de livraisons..)
- il ne nécessite pas de gros travaux de conduites, canalisations et alimentations nécessaires au bon fonctionnement de ses portacabines.

Le choix de ces portacabines BoxPlay (retenue parmi trois offres) n'est peut-être pas le moins cher, mais elles sont spécialement aménagées en salle de classe avec une meilleure isolation, des stores prévus dans les fenêtres et plusieurs pompes à chaleur.

Il y a des frais de Génie civil (CHF 22'886.25) car il y a de gros travaux (le talus, la barrière et une installation sécuritaire).

Après trois ans la location s'avère plus coûteuse que l'achat.

Ces portacabines seront propriétés de l' AISGE est si besoin en est, peuvent être déplacés.

Au vu de ce qui précède, et d'un point de vue technique, la commission des bâtiments demande au conseil intercommunal de l' AISGE d'approuver le préavis tel que présenté

Genolier le 11 mars 2021

Membres présents :

C.Heller-Berger



J.Burbidge



C.Deluz



S.Breitenmoser



M.Bedat (rapporteur)

